

## Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

## Produit

### FONDASSUR ISIN : FR0007037718

#### Fonds commun de placement (FCP) géré par PREVAAL FINANCE

**Nom de l'initiateur :** PREVAAL FINANCE

**Site internet :** <https://www.prevaalfinance.fr>

**Contact :** Appelez le +33 1 49 07 39 98 pour de plus amples informations

**Autorité compétente :** L'Autorité des Marchés Financiers est chargée du contrôle de PREVAAL FINANCE en ce qui concerne ce document d'informations clés. PREVAAL FINANCE est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro GP12000013.

**Date de production du document d'informations clés :** 06/01/2026

## Avertissement

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

## En quoi consiste ce produit ?

**Type :** FONDASSUR (ici, « le FCP ») est un Fonds Commun de Placement de droit français.

**Durée :** Le FCP a été créé le 18 octobre 1999 et sa durée d'existence prévue est de 99 ans.

### Objectifs :

- L'objectif de gestion du FCP est de privilégier un investissement en actions internationales grâce à une sélection d'OPC, et de générer une performance annuelle nette de frais supérieure à celle de son indicateur composite, 70% MSCI EMU Net Return + 30% MSCI All countries World ex-EMU Net Return, sur un horizon de placement recommandé supérieur à 5 ans.
- Le FCP a pour vocation d'investir son actif net en parts et/ou actions d'OPCVM, FIA, fonds d'investissements, ou ETF de droit français ou étranger. L'univers d'investissement du FCP est composé de fonds, relevant des classifications AMF ou catégories suivantes : « Actions Françaises », « Actions de pays de la zone euro », « Actions des pays de l'Union européenne » et « Actions Internationales » et des OPC de type monétaire standard et / ou court terme. Le FCP peut investir jusqu'à 10% de l'actif net en parts et/ou actions d'OPCVM ou FIA de type monétaire standard et/ou court terme.
- La stratégie d'investissement du FCP est discrétionnaire et repose sur deux piliers :
  - (i) L'allocation d'actifs tactique Elle consiste à dévier de l'allocation stratégique de long terme définie par l'indice de référence du FCP avec comme objectif de générer de la surperformance relative grâce à une méthodologie s'appuyant sur des indicateurs de tendance et risque de marchés et des données macro-économiques et financières. Dans le cadre de cette stratégie de gestion, le FCP sera exposé en permanence aux marchés des actions de la zone euro à hauteur de 80% maximum de son actif net, et aux marchés des actions internationales hors zone euro à hauteur de 40% maximum de son actif net, toutes tailles de capitalisation. L'exposition globale aux marchés émergents, via l'investissement dans des parts ou actions d'OPC, sera toutefois limitée à 10% de l'actif net et celle aux petites et moyennes capitalisations à 20% de l'actif net. Le FCP sera de ce fait exposé au risque de change. Des couvertures ou expositions de change peuvent de façon ponctuelle et discrétionnaire être mises en place pour couvrir ou exposer tout ou parties de certaines devises dans un but de protection ou exposition du portefeuille et de recherche de l'objectif de valorisation du capital à long terme. Dans le cadre de sa gestion de trésorerie, le FCP pourra également être exposé via des investissements en parts ou actions d'OPC jusqu'à hauteur de 10% de son actif net à des instruments du marché monétaire.
  - (ii) La sélection des OPC consistant à effectuer un travail de recensement, d'analyse et de sélection des OPC en suivant un processus en trois étapes. La première étape consiste en l'application d'un filtre quantitatif strict pour réduire l'univers des OPC sélectionnés. La deuxième étape s'appuie sur une analyse quantitative de leurs performances historiques des OPC sur différentes périodes, de leur comportement dans les différentes phases de marché et d'indicateurs de risques. Enfin la troisième étape porte sur l'analyse qualitative du processus de gestion, sa robustesse, son coût et sur l'environnement de la société de gestion.
- L'utilisation des instruments dérivés répond au seul objectif de couverture ou d'exposition au change dans la limite de 30% maximum de l'actif net du FCP et s'inscrit avec des intermédiaires sélectionnés par la société de gestion.
- Affectation des revenus : Capitalisation.

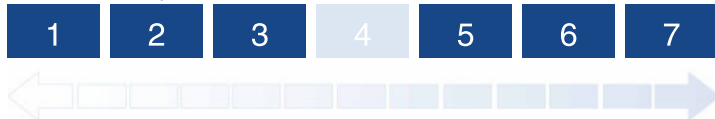
**Investisseurs de détail visés :** Tous souscripteurs, plus particulièrement le BCAC et ses partenaires dans le cadre du contrat professionnel de fonds de pension du personnel des sociétés d'assurances exprimé en unité de compte.

### Informations pratiques :

- Dépositaire : Caceis Bank
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques et notamment où trouver le tout dernier prix des parts sont disponibles sur notre site internet <https://www.prevaalfinance.fr> ou sur simple demande écrite, gratuitement, à : PREVAAL FINANCE - Service Clients - 4 Place des Saisons - 92400 Courbevoie - Adresse postale : TSA 50004 - 92926 La Défense Cedex
- Les souscriptions et les rachats effectués jusqu'au jeudi, veille des jours d'établissement de la valeur liquidative, avant 12h, seront exécutés sur la base de la valeur liquidative du jour suivant, soit le vendredi

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



Risque le plus faible

Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez les parts pendant 5 années.



**Avertissement :** Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé le produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux

futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés financiers, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Le FCP pouvant investir dans des produits dérivés, la valeur liquidative pourra baisser de manière plus significative que les marchés et instruments financiers sous-jacents à ces produits.

**Risque liés aux instruments dérivés :** Le FCP pouvant investir dans des produits dérivés, la valeur liquidative pourra baisser de manière plus significative que les marchés et instruments financiers sous-jacents à ces produits.

**Risque de liquidité :** Dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du marché.

**Risque de contrepartie :** Risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement.

**Risque de crédit :** Risque pouvant résulter de la dégradation de signature ou de la défaillance d'un émetteur de titre de créance, ce qui peut entraîner la baisse de la valeur de ses actifs.

**Garantie :** L'OPC n'est pas garanti en capital.

### Scénarios de performance (montants exprimés en Euros) :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans

Exemple d'investissement : 10 000 €

Scénarios		Si vous sortez après	Si vous sortez après
		1 an	5 ans
		(Période de détention recommandée)	
Minimum	Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, il n'existe aucun rendement minimal garanti si vous sortez avant 5 ans. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.		
Tensions	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b> Rendement annuel moyen	<b>6 100 €</b> -39.00%	<b>3 200 €</b> -20.38%
Défavorable	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b> Rendement annuel moyen	<b>7 320 €</b> -26.80%	<b>10 250 €</b> 0.50%
Intermédiaire	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b> Rendement annuel moyen	<b>10 510 €</b> 5.10%	<b>13 660 €</b> 6.44%
Favorable	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b> Rendement annuel moyen	<b>13 900 €</b> 39.00%	<b>18 520 €</b> 13.12%

Ce type de scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre septembre 2017 et septembre 2022, intermédiaire entre mars 2017 et mars 2022 et favorable entre mars 2020 et mars 2025.

## Que se passe-t-il si PREVAAL FINANCE n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

## Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

### Coûts au fil du temps (montants exprimés en Euros) :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)
<b>Coûts totaux</b>	<b>408 €</b>	<b>1 222 €</b>
<b>Incidence des coûts annuels (*)</b>	4.08%	1.84% chaque année

(\*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 8.28% avant déduction des coûts et de 6.44% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

#### Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	3.00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	300 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1.11% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	108 EUR
Coûts de transaction	0.00% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 EUR

### Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

#### Durée de placement recommandée : supérieure à 5 ans.

Les souscriptions et les rachats effectués jusqu'au jeudi, veille des jours de calcul de la valeur liquidative, avant 12h, seront exécutés sur la base de la valeur liquidative du jour suivant, soit le vendredi. Si le jeudi jour de centralisation des ordres est un jour férié, la centralisation des ordres sera avancée au jour ouvré précédent, soit le mercredi. Les règlements y afférant interviennent le troisième jour de bourse ouvré qui suit la date de la valeur liquidative retenue. La valeur liquidative est établie à fréquence hebdomadaire, chaque vendredi, selon le calendrier Euronext Paris à l'exception des jours fériés légaux en France. Si le vendredi jour de calcul de la valeur liquidative est un jour férié, la valeur liquidative sera établie le jour ouvré suivant, soit le lundi. La détention pour une durée inférieure à la période recommandée est susceptible de pénaliser l'investisseur.

Le FCP n'a pas prévu de mécanisme de Gates ou de plafonnement des rachats. En cas de circonstances exceptionnelles, l'absence de mécanisme de plafonnement des rachats pourra avoir pour conséquence l'incapacité du FCP à honorer les demandes de rachats et ainsi augmenter le risque de suspension complète des souscriptions et des rachats sur ce FCP

### Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement (i) de la société PREVAAL FINANCE (ii) d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou (iii) d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :

- Si votre réclamation concerne le produit lui-même ou le comportement de la société PREVAAL FINANCE : veuillez contacter la société PREVAAL FINANCE, par courriel ([contact@prevaalfinance.fr](mailto:contact@prevaalfinance.fr)) ou par courrier, de préférence avec A/R ( PREVAAL FINANCE – 4 Place des Saisons - 92400 Courbevoie - Adresse postale : TSA 50004 - 92926 La Défense Cedex). Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société [contact@prevaalfinance.fr](mailto:contact@prevaalfinance.fr)
- Si votre réclamation concerne une personne qui fournit des conseils sur le produit ou bien qui le propose, veuillez contacter cette personne en direct.

### Autres informations pertinentes

Les informations relatives aux performances passées sont disponibles sur le lien suivant : <https://www.prevaalfinance.fr/fonds/fondassur/>

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : 5 ans ou 10 ans en fonction de la date de création de la part. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Les performances présentées dans ce diagramme le sont toutes charges incluses.

Les informations relatives à la finance durable sont disponibles sur le lien suivant : <https://www.prevaalfinance.fr>

Conformément aux dispositions de l'article L.621-19 du code monétaire et financier et à la charte de médiation de l'Autorité des marchés financiers, le porteur pourra saisir, gratuitement, le médiateur de l'Autorité des marchés financiers sous réserve que (i) le porteur ait effectivement présenté une demande écrite aux services de PREVAAL FINANCE et ne soit pas satisfait de la réponse de PREVAAL FINANCE qu'aucune procédure contentieuse, ni aucune enquête de l'Autorité des marchés financiers, portant sur les mêmes faits ne soit en cours : madame/monsieur le médiateur de l'Autorité des marchés financiers, 17, Place de la Bourse - 75082 Paris cedex 02 - [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org).